

BALADES ENCADREES

Parties du contrat

ENTRE

Association Canima - www.canima.net - 06 604 33 708 - contact@canima.net

Adresse postale : Julie CLAEYSSEN, CANIMA - 83 chemin des tours Montmayeurs, 73390 Betton-Bettonet

ET

Prénom et nom

Adresse

Téléphone

Email

CONCERNANT

Nom de l'animal

Race ou type

N° d'identification

Date de naissance

Sexe

femelle mâle

Tarifs des balades encadrées

Adhésion association Canima

8,00 €

obligatoire, valable pour l'année civile en cours

Balade encadrée à l'unité

12,00 €

valable 1 mois

Forfait 4 balades encadrées

40,00 €

valable 4 mois

Total à régler

euros (€)

Mode de règlement

chèque

espèces

virement

Cette prestation est à régler auprès de l'**ASSOCIATION CANIMA**

Les modalités de règlement sont disponibles sur le site : <https://canima.net/modes-de-paiement-canima/>

Chèque à l'ordre de « ASSOC CANIMA » / RIB de l'association Canima disponible via le lien ci-dessus

Une fois votre inscription reçue et validée, un email vous sera envoyé. Vous y trouverez un lien pour vous inscrire aux sessions souhaitées. Toute inscription à une session est ferme et définitive, et elle n'est pas reportable.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Copie des documents à fournir

- copie de la carte d'identification de l'animal et des dernières vaccinations
- copie d'attestation d'assurance responsabilité civile et copie d'un justificatif d'identité pour chaque personne
- chien catégorisé, copie des justificatifs : attestation journée formation, dernière vaccination antirabique, évaluation comportementale, assurance chien catégorisé, déclaration en mairie, certificat de stérilisation si 1ere catégorie

Matériel recommandé pour les séances

- harnais avec attache au poitrail ou harnais simple (ou collier plat le cas échéant)
- laisse de minimum 1,50 mètre et longe de minimum 10 mètres
- muselière (obligatoire pour les chiens catégorisés)
- friandises variées ayant une forte appétence et jouet(s) que l'animal aime

Prestations

Chaque balade dure en moyenne entre 1h00 et 2h00 (variable selon plusieurs paramètres et notamment selon le parcours défini et le profil des chiens inscrits). Le propriétaire doit avoir détendu son animal au préalable et lui avoir fait faire ses besoins. Le lieu est déterminé préalablement à chaque séance.

L'éducation d'un animal s'effectue dans la durée et nécessite investissement et constance. L'éducateur canin ne peut être tenu à des obligations de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du propriétaire à mettre en application les conseils prodigués, mais aussi aux réactions propres de l'animal qui peuvent être imprévisibles. De plus, l'éducateur ne peut être en aucun cas considéré comme responsable des incidents / accidents survenant au cours ou postérieurement à la période des séances. Si l'animal venait à décéder et / ou se blesser durant une séance ou à posteriori, la structure et l'éducateur ne pourront être tenus pour responsables.

Le règlement des prestations s'effectue en totalité lors de la signature du présent contrat. En cas de dégradation du matériel mis à disposition, le responsable de l'animal durant la séance devra en assumer les frais.

Clauses

Le ou les signataire(s) de ce contrat ont sept jours pour dénoncer celui-ci à dater du jour de la signature en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au siège de l'association. Tout contrat commencé pendant ou après ce délai est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué.

Le propriétaire doit être majeur et capable, les conducteurs mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure et capable et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours. Par la signature du contrat le propriétaire reconnaît avoir lu les informations disponibles sur le site Canima (www.canima.net) ainsi que les conditions stipulées dans le présent contrat et déclare les accepter sans réserve.

En cas de force majeure, Canima se réserve le droit de reporter à une date ultérieure la séance initialement prévue et de prévenir le propriétaire au plus tôt dans la mesure du possible.

En cas d'annulation par le propriétaire à une date où celui-ci était inscrit, la session est facturée / décomptée du forfait.

La durée de validité indiquée prend effet à date de signature du contrat.

Canima se réserve le droit de refuser et / ou cesser l'exécution de toute prestation si :

- L'éducateur juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur
- L'animal n'est pas à jour de vaccination et / ou n'est pas couvert par la responsabilité civile de son propriétaire
- L'animal est malade et / ou représente un risque de contagion et / ou est en chaleur
- Le propriétaire fait preuve de brutalité et de violence envers son animal et / ou manque de respect l'éducatrice Canima et / ou son environnement et / ou utilise des méthodes contraires à ce que Canima dispense